

Procès-verbal du Conseil AGL du 27 juin 2016

Louvain-la-Neuve, Coubertin 10

Présents :

Hugues Annoye, Julien Barreau, Boccardo Matteo, Louis Bokiau, Ophélie Bouchat, Germain Cabot, Lise cazzoli, Justine cerise, Caroline Chabot, Marie Charue, Marie Colard, Romain Compère, Noé Covolan, Amaury De Woot de Trixhe, Guillaume Dos Santos, Loic Druenne, Alice Eykerman, Merlin Gevers, Adèle Godrie, Basil Gomes, Clara Jacquet, Hélène Jane-Aluja, Ibrahim Khayar, Alix Le Paige, Marie-Hélène Lefèvre, Magali Legast, François Lemaître, Thibault Libiouille, François-Xavier Lievens, Blaise Mottouille, Pauline Parmentier, Nicolas Pierre, Leila van Keirsbilck, Maxime vanderhulst, Chloé Walot, Fermin Zarza Davila, Tanguy Massin,

Membres non élus présents :

Pierre Vandoorne, Gwenaël Laurent, Louise Bastin, Timothé Verwerft, Sarah Pirard, Hélène Langumier, Mathieur Bourolle, Christian Lukenge, Remacle Thonard, Maxime Debruxelles.

Procurations :

Philippe Calot, Blaise Mottouille, Anne-Sophie Hérin, Ilias Karavidas, Gabriel Levy, Chloé Laszlo, Kilian deckonninck, Sofia Barrera, Benjamin Robinet, De Bruycker Cynthia, Gegory De Boe, Thomas Delacollette, Marie Charue, Olivia Caller I Salas, David Abeels, Julien Hendrix, Santiago Dierckx, Médina Hardy, Charlotte Michel, Martin Albert, Victor Antoine, Lancelot De Halleut, Laetitia Dubois, Katrin Dewandelaere, Salim Abene, Andréa guardia, dudovic Gaffarel, Alicia Moinnet, Martin Neale, Sacha Dierryck.

1. Intro & accueil

Les trois nouveaux président-e-s sont absents. Germain Gwen & Hugues reprennent donc le flambeau aujourd'hui.

2. Démission présidence Conseil

Elle n'aura pas lieu. Fermin n'était pas présent, mais ses problèmes se sont réglés. Du coup la démission de la résidence du Conseil est annulée. Fermin présente ses excuses., ça ne se reproduira plus.

3. Approbation ODJ & PV du conseil précédent

Le PV n'a pas été envoyé, ce sera approuvé en septembre.

Concernant le vote de l'ODJ, les comptes annuels sont supprimés et seront également validés en septembre. L'ordre du jour est approuvé.

Vérification du quorum afin d'éventuellement supprimer certains points de l'ordre du jour => décision de vérifier le quorum au moment où les points qui les justifient sont votés.

4. Démission et élection

Démissions conseillers : Jérémy Chelala, Valentin Coutant et Pauline Naveau

5. Démission co-présidente comité (Lise Cazzoli)

Tanguy : vu les réponses reçues, on a décidé de représenter la même équipe sans remplacer Lise. La co-présidence devient donc une présidence unique avec une répartition de certaines tâches et notamment un rôle accru des vice-prés dans la communication externe. Solution choisie et approuvée par l'ensemble du groupe.

Merlin : On avait dit au dernier Conseil que l'invité permanent de la CGEI serait annoncé aujourd'hui.

Hélène : j'ai essayé de contacter la CGEI mais on ne sait pas encore, on n'a pas de nouvelles de leur part.

Fermin : normalement le poste est réservé à un des deux secrétaires générales mais on ne connaît pas encore leur nom.

24 votes pour 9 votes contre 3 abstentions 1 vote nul
--

→ La nouvelle mouture de la présidence du comité est approuvée.

6. Décharge du comité

Le comité AGL15-16 présente son bilan. [cf. Doc.]

- questions et remarques -

Fermin : J'ai été à la réunion du CASE avec la note sur le logement, selon le service logements, il n'y aurait plus de pénurie. Avons-nous donc une preuve de ce que nous avançons ?

Hélène : Selon nos calculs il y a une pénurie, selon eux non, il y a donc un désaccord. Notre objectif est donc désormais de leur faire élargir leurs critères d'attribution, de façon à combler la demande qui demeure ; car pour le moment tous les étudiants ne peuvent pas se prévaloir d'un kot. (cf. note CASE local).

MH: Notre enquête logement montre que de nombreux étudiants ne font pas la demande pour avoir un kot UCL car les conditions d'attribution sont assez strictes.

Fermin : Il n'y a pas de chiffres à contester, il y a des kots vides ou pas ?

Hélène : L'enquête de 2011 est quantitative et montre le ratio étudiants/kots dispos. L'enquête de cette année est qualitative : on demande aux étudiants ce qu'ils pensent. l'UCL se base sur le quantitatif, nous on remarque qu'en réalité beaucoup d'étudiants ne demandent pas de kot ucl car ils ne rentrent pas dans les critères.

François: c'est juste pour savoir, parce que je vois qu'il n'y a pas de vrai bilan comptable.

FX: les comptes seront rendus en septembre.

Merlin: félicitation d'avoir donné autant de temps durant cette année. Vous présentez un très beau bilan. Est-ce que vous assumez collectivement la déclaration qui est faite au début du point trésorerie politique car vous parlez de plusieurs années de déliquescence de gestion des comptes alors que, dans mon souvenir, les comptes étaient très bien gérés.

FX: C'est vrai que les mots sont peut-être malheureux, je m'en excuse.

Louis : FX a fait un vrai travail de remise en question de certains budgets établis et repris sans réflexion d'années en années. C'est une réelle plus-value.

Tanguy : Concernant le logement : l'enquête quantitative sur laquelle on se base nécessite de gros moyens qu'on ne possède pas. L'UCL pourrait la faire mais ça les arrange peut-être de ne pas le faire.

Leila : plus que pour l'an prochain, maintenant aussi il faut insister pour que la communication soit faite par l'UCL sur la disponibilité des kots UCL et l'élargissement des critères d'accès.

Julien : beau bilan mais, en tant que représentant multi-site, je me rends compte que la majorité des points sont développés à Iln. Il n'y a toujours pas de kots à Saint-Gilles, les choses mises en place pour les attentats ne l'ont pas été à Saint-Gilles donc message au comité suivant : ne nous oubliez pas. Mais merci beaucoup pour le travail effectué.

Fermin: sur les étudiants internationaux, on avait demandé de l'aide à l'observatoire de la vie étudiante et au service statistiques qui peuvent nous donner un soutien. On peut s'adresser à eux.

Vote sur le nouveau comité

24 oui 9 contre 3 abstentions 1 bulletin nul

Vote de la décharge :

contre: 0 pour: 42 abstention: 4
--

7. Approbation des nouveaux chefs de délégations

Cf. les nouveaux statuts, c'est le chargé de commission, il faut une élection dans chaque groupe. Nous n'avons eu aucun retour pour le moment ; nous souhaitons donc rappeler que chaque délégation a le devoir d'organiser une élection de chef (et potentiellement de suppléant) de délégation.

Julien Seber: Je me présente pour être chef de délégation de la Comens. master droit, ancien président comens à Saint-Louis. axe aide à la réussite et enseignement plus citoyen.

(élection automatique s'il n'y a qu'un candidat)

Pause

8. Elections des mandats externes

- CRI : conseil des relations internationales

Christian présente le conseil et le mandat, bourses, utilité de l'international, création d'organes nouveaux...

candidats : (élection automatique s'il n'y a qu'un candidat)

Tanguy : président l'année prochaine, je souhaite m'engager dans le CRI pour surveiller et avoir un aperçu des actions qui y sont menées, à mon avis, les enjeux n'y sont pas énormes.

Romain: C'est un sujet intéressant.

Tanguy se présente comme effectif, et Romain comme suppléant. C'est une élection consensuelle. Ce sont les seuls candidats et cet arrangement fait consensus il sont donc élus automatiquement
--

- Conseil de l'agrégation

Gwen explique la réforme mise en place par Marcourt visant à allonger la formation de l'agrégation.

Guillaume dos Santos et **FX** sont candidats

Guillaume a suivi la question de la réforme de l'agrégation et la fait l'an prochain

Fx lievens : chaud aussi .

Guillaume dos Santos et François Xavier Lievens sont élus par consensus

- Commission subsidiaire socio-culturel

Hugues : C'est valable pour tous les sites, sauf pour Woluwé qui dispose de sa propre commission.

5 candidats et 5 sièges donc tous élus.

Mathéo Boccardo, Thibault Libioul, Marie Hélène Lefèvre, Romain Compère, Louis Bokiau présentent leurs motivations respectives.

Ils sont élus par consensus

- Fond d'initiative pédagogique étudiante.

Louis, FX et Julien (président commission enseignement) ils mentionnent tous les trois la trésorerie et la Comens avec le FIPE.

Élus par consensus vu que trois places

- Univers Santé

Germain présente le mandat. Quelques AG, quelques CA, on y parle beaucoup du fonctionnement, et des retours sur les campagnes lancées. Un siège effectif et un suppléant

François Lemaître (AG) et **Thibault Libiouille** (CA) se présentent. L'animation, les axes alcools, la prévention, etc. les intéressent particulièrement.

Germain: c'est assez particulier mais dans les faits on est souvent en nombre supérieur d'étudiants.

Ils sont élus par consensus.

- CUSEP

François Lemaître présente le mandat : évaluer l'activité des kots sportifs. 2 sièges.

Trois candidats pour le poste donc il y a vote.

Hélène Langumier 37, **Noé Covolan** 45 et **Timothé Verwerft** 19

Noé élu effectif, Hélène suppléante.

- Groupe mobilité ucl

Magali (comité), **Romain** (en tant que vp multiste, veut obtenir des remboursements pour les trajets des étudiants intersites) & **Antoine** (s'intéresse aux grosses questions des accès à lln, et la circulation au sein des sites).

Antoine Vansteenberghes 30 voix, élu. Romain 9 voix, Magali 10 voix.
--

- Syello

Christian : la voie la plus intéressante, c'est de laisser la Comsoc décider de ça, pour ne pas faire double emploi.

Adèle : ça ne me paraît pas nécessaire d'élire un simple responsable communication.

Hugues : je pense que la personne soit élue, pour qu'il y ait un mandat officiel pour que le syello et l'AGL puissent continuer de travailler ensemble proactivement. Maintenant on peut attendre la première réunion de la COMSOC.

Germain : ce serait peut-être plus intéressant de nommer quelqu'un maintenant pour être prêt pour les vacances d'été est les problèmes de logements qui y sont liés.

Vote pour voir si on vote maintenant ou en septembre.

Pour 34
Contre 21
Neutre
→ on vote.

Adèle insiste sur la nécessité d'avoir quelqu'un qui s'intéresse en droit et qui maîtrise les questions liées aux baux locatifs

Christian veut mettre en avant qu'il faudrait éviter que le syello ne soit qu'un organe technique et que la notion politique doit rester.

François Lemaître se présente, il a eu des cours en contrat des biens, il est en droit. Tout cela doit être dans une vision politique, et coordonné avec la Comsoc. J'ai un stage mais pas d'Erasmus.

François est élu par consensus

- Conseil Académique

Suite à la démission de Lise Cazzoli, un candidat est nécessaire pour la remplacer.

Julien (St Gilles) se présente à ce poste. Il aimerait représenter (également) les étudiants des différents sites.

Remacle trouve que c'est top que St Gilles soit entendus dans ce deuxième grand conseil.

Julien est élu par consensus

Partie débat

- **Rue haute**

Antoine présente le problème du remplacement des pavés dans la rue haute. Ce que je propose, c'est que l'AGL propose une enveloppe de 500 000 € afin d'aménager un chemin du côté du lac pour améliorer la circulation Ottignies/bois des rêves - LLN. Pareil pour le trajet Wavre-Iln, le trajet du musée Hergé est médiocre.

Il faudrait pousser la commune à investir mieux plutôt que de faire une nouvelle voie inutile. Il s'agit de s'inscrire dans un projet de 14 voies cyclables mais si on compte ça comme une voie cyclable c'est vraiment n'importe quoi. Au niveau écologique, ces pavés ça ne doit jamais être changé alors que les petites dalles ça ne tient pas et ça doit être enlevé après quelques années.

J'aimerais que l'AGL pousse la commune à faire ses investissements LLN au préalable.

Adèle : je voudrais savoir où est le texte ? la note ?

Antoine: ce n'est pas s'opposer aux pavés c'est juste qu'on doit mieux investir l'argent pour la mobilité.

Hugues : On vote surtout pour recadrer le financement de la commune.

Adèle : il faudrait un texte pour se prononcer, c'est trop flou.

Germain : d'accord avec Adèle. On pourrait formuler une motion, une courte phrase sur base de laquelle on fera le vote.

Leila trouve que c'est vraiment cool.

Antoine : la vision de l'AH pour l'instant c'est de s'opposer.

Merlin : sans avoir vu les alternatives, je pense que l'AGL doit se positionner pour les alternatives, sans avoir pu examiner précisément celle qu'il privilégie.

Christian: quand aura lieu la discussion?

Antoine : le 3 juillet

- *Motion à voter d'Antoine* : "l'AGL propose que l'enveloppe, débloquée par la Région wallonne et la commune, affectée au réaménagement de la rue haute soit en priorité attribuée à la finalisation des pistes cyclables à LLN, notamment pour la liaison Bois des rêves/Ottignies et Wavre".
- Motion de Merlin : propose des alternatives.

➔ Vote : 35 (Merlin), 23 (initial)

l'AGL propose que l'enveloppe, débloquée par la Région wallonne et la commune, affectée au réaménagement de la rue haute soit en priorité attribuée à des alternative pour la finalisation des pistes cyclables à LLN,

➔ Vote pour l'approbation de la motion

Pour : 60
Contre : 0
Abstention : 0

9. **Commission électorale - *pv à envoyer à la comelec.***

Germain: je sais que le sujet peut devenir houleux mais mon interpellation est née d'une décision de la campagne électorale lors d'un cas particulier sur base de laquelle je veux lancer une réflexion. Ce n'est donc pas un recours ou bien une contestation. C'est donc une invitation à la réflexion.

A terme, j'aimerais que l'AGL puisse prendre (pas une motion) puisse demander à la comelec d'effectuer un travail sur le point soulevé. Il s'agit des sanctions que la comelec peut prendre. Le problème est né d'une décision qui relevait du cas de Lise Cazzoli et la liste Cactus. On ne va pas revenir sur l'affaire, ce n'est pas le but. Le simple problème, les procédures de la commission électorale me semblent assez floues. Il faudrait donc formaliser ce qui est prévu par la commission en cas de prise de sanctions ou de plainte.

J'aimerais établir des procédures strictes, car il n'y aurait rien eu cette année de vraiment transparent et prévisible a priori. Le but de la démarche est d'instaurer le cadre d'un procès équitable.

- pendant ce temps, la comelec (Max et Remacle) prépare une réponse-

Adèle: on peut en discuter , ça me paraît légitime qu'on puisse en parler ici mais comme je l'ai dit avant, il n'y a pas de document préparatoire et donc aucune préparation possible. J'aurais préféré que ce soit plus clair et annoncé. Surtout que je pensais qu'on aurait juste un débat et je vois ici qu'on parle de faire un vote à la

fin. Ensuite, je me demandais si le point avait été envoyé à la commission électorale avant, si ce n'est pas le cas, je trouve ça un peu petit.

Germain: le conseil est compétent pour instaurer une réflexion sur ces propres fonctionnements mais pas sur celui de la comélec. Le travail se fait en comélec même si le conseil avalise le règlement de la commission électorale. Par rapport au vote, c'est juste demander à la comélec de réfléchir. C'est un peu utiliser l'influence du conseil pour susciter quelque chose. Il n'y a pas de documents écrits parce que ce n'est pas vraiment une note. Puis en discussion pour la préparation du conseil, ça ne s'est pas mis comme je le voulais au départ. Pour moi, la comélec ne doit pas se justifier de la décision, et je ne m'attendais pas à ce que la comélec soit présente.

Remacle : Je ne viens pas justifier ce que la Commission a fait ou les décisions qu'elles a prises. La commission n'est plus en charge. Je pense que ce qui est intéressant ici c'est qu'on peut toujours améliorer son fonctionnement. Je veux donc apporter un éclairage plus technique sur ce qui a été mis en place et sur les choses à faire pour le futur. Je vous invite donc à formuler des propositions d'articles. Les étudiants élus par le conseil ont un retour à faire au conseil. Le case peut ne pas suivre le règlement électoral et toutes les modifications sont suspendues durant les élections quel que soit l'avis du case. Je ne me positionne pas sur l'opportunité de la demande de Germain.

Sur le fond, l'article en cause, je vais vous le relire, c'est le 14: *“ En cas de non-respect des dispositions fixées aux articles 12 et 13, la Commission électorale peut prendre des sanctions à l'égard de la personne ou de la liste à laquelle ces manquements sont imputables. Ces sanctions sont, dans l'ordre croissant de leur sévérité : Un travail d'utilité collective, le retrait partiel ou total du financement visé à l'article 14, l'éviction du ou de la candidate, l'éviction de la liste”*

Je pense qu'il est volontairement flou (notion de procès équitable) parce que les décisions de la commission électorale évoluent dans un contexte rapide et changeant et avoir des procédures lourdes risqueraient d'empêcher le bon fonctionnement.

La Commission agit de manière humaine, en écoutant la défense lorsque des sanctions sont potentiellement en jeux.

La commission électorale est un organe paritaire où on a beaucoup discuté et le fait de ne pas avoir de balises trop claires pour garantir l'intérêt des étudiants et du système global.

Maxime : faut pas croire que nous sommes en roue libre, il y a un professeur de la fac de droit, juriste, Geoffrey Willems et JF. Vandrogenbroeck ont été faveur de cette marge de manœuvre laissée à la comélec; Je ne sais pas si l'autonomie est le modèle idéal, mais ça a permis de ne pas mettre des sanctions trop lourdes à des étudiants qui ont pu faire des infractions en méconnaissances de cause.

On n'est pas non plus une cour de justice, on doit faire confiance aux étudiants. On veut favoriser l'engagement étudiant.

Germain : il ne s'agit pas d'encadrer les cas où la comélec doit agir mais plutôt de mieux encadrer les procédures quand il y a un cas de punition à prendre. La mise en balance des intérêts doit mieux prendre en compte les droits de la défense.

Remacle : le recours n'est pas interdit dans le règlement, il est juste précisé que la commission est souveraine et ne souffre d'aucun recours extérieur. Le dossier a été rouvert de nombreuses fois cette année.

On a dépassé ce que prévoit le règlement parce qu'on avait la marge de manœuvre pour le faire. Dans d'autres commissions, c'est le même genre. Il y a d'autres commissions paritaires qui dépendent du case, comme les reconductions de kaps et régionales. Les décisions de ces instances ne sont sujettes à aucun recours possible.

Dans l'architecture du case, dans le secteur social, il est prévu qu'il n'y ait pas une autorité externe qui statue sans être informé réellement du fond du dossier. Les PV sont édulcorés, de par la nécessité de confidentialité, et c'est notamment lié aux sanctions. Envoyer une demande au vice-recteur serait étrange, quelle expertise et décision pourrait-il prendre s'il n'a aucune connaissance du dossier ? Il ne va pas contester une décision prise par une commission paritaire qui a décidé dans les règles de l'art. Je ne suis pas sûr qu'une procédure de recours soit donc pertinente.

Gwen : les conseillers n'ont pas le règlement sous les yeux, germain propose donc une piste de réflexion à faire.

Tanguy : le conseil agl est totalement souverain, donc si on s'unifie sur une décision, on fait passer ça au case. J'invite par contre avec une réflexion sur la temporalité, car la modif du règlement arrive généralement trop tard.

Remacle: dans les recommandation de cette année, on a des modifications dans les comptages etc, on a demandé qu'il puisse y avoir deux passages au CASE et au Conseil AGL.

Maxime : ce n'est pas parce que la délégation agl est unie que quelque chose passe, on avait eu le cas avec la parité. 50 -50, ça donne un pouvoir de blocage à l'UCL.

Julien Barreau: Je trouvais intéressant la réflexion proposée par Germain. Je voudrais qu'on ait une réflexion. Il y a quelques manquements de la comelec, il faut en parler dès maintenant. peu importe votre bonne volonté, certaines de mes plaintes, par exemples, sont restées sans réponses.

François : je pense qu'il faut débattre dessus assez tôt. La question de la procédure semble primordiale. On est sur des questions qui touchent vraiment à la base démocratique et puis ça touche la personne. Il faut laisser une marge d'appréciation mais sur la procédure ça doit être clair pour avoir des garanties sur les droits de la défense.

Leila : si on clôt le débat, il faut voir sur la façon de la clore. Si la proposition de germain est de proposer une réflexion, la commission électorale l'a déjà entendu et donc on ne doit pas voter. S'il y a une note prochainement, là nous pourrions voter.

François : est-ce que la nouvelle commission électorale peut recevoir le pv de cette discussion ?

Adèle : on ne peut pas débattre dans un auditoire pendant une heures et demi, sans avoir lu les documents. etc. Il faut extérioriser le débat un autre soir ou un autre moment ou alors un moment de rédaction de la note.

10. Page Facebook AGL

Julien : Il y a une volonté de visibiliser les activités de l'AGL et nous avons eu une discussion sur la communication sur Facebook.

Quelle responsabilité ? Quelle politique de publication sur les groupes/sur la page agl ? Il devient nécessaire de mettre en place une charte ou que l'AGL s'exprime sur ce qu'elle assume et ce qui est de l'ordre de l'expression privée de ses membres. Est-ce que l'AGL ne lancerait pas une vraie campagne de communication et qu'on ne soit plus dans une communication entre nous ou via les conseillers.

Germain : je vais cadrer : le débat est intéressant, les questions que ça soulève aussi. Il existe une commission communication. On ne peut pas lancer ce débat sans note, tu ne proposes pas mais tu ouvres. Je te renvoie donc vers la Commission.

Adèle: pour une motion future, il faudrait savoir si on parle de discussion interne où les gens s'expriment personnellement et sur la page de l'AGL où il faut une communication stratégique en commission. Je pense que ce serait intéressant aussi de faire une charte de la communication extérieure. Les conseillers sont tout autant responsables de la com et des partages de publications que le comité. Il serait intéressant de rappeler ça par le biais d'une charte.

Julien : Que ce groupe soit le moyen de communication interne pour que chaque conseiller puisse avoir une position alignée sur l'AGL et défendre la position de l'AGL officielle.

Thibault: c'est un groupe AGL très politisé donné par les fortes têtes et tout le monde n'est pas dessus donc ce n'est pas représentatif. On pourrait peut-être scinder ce groupe avec un pour les débats et un pour la communication.

Hugues: on peut aussi créer un groupe interne pour le conseil, c'est la seule instance qui n'a pas de groupe interne.

Romain : cool qu'on ait un débat mais ce n'est pas la surface de publication officielle, c'est le site ! c'est un biais meilleur biais pour communiquer les positions officielles.

M-H: pour les informations qui manquent peut-être c'est le rapport envoyé par le comité vers les conseillers. Il faut aussi inviter vos potes à liker la page de l'AGL.

11. Note Archives

Proposition de la mise en place de la commission archives

Louis Bokiau présente le projet.

Timur fait une magnifique mise au point technique pour expliquer le fonctionnement du wiki et son bien fondé par rapport à Facebook et au site internet.

Louis explique que le but est d'archiver la période 2011-2015 pour laquelle il y a peu de donnée archivée, il faut aussi laisser une trace et éviter de refaire du travail qui aurait déjà été fait. Travail constant & assidu.

[Cf. doc présentation]

Germain: c'est chouette que cette commission se mette en place. J'ai deux remarques, vu les objectifs, j'espère que vous aurez du monde car c'est très voire trop ambitieux. Le risque c'est de se disperser. Peut-être établir un plan d'action sur plusieurs années et surtout "smarter" vos objectifs. Le second point est plus négatif. Il me paraît contraire aux principes de l'AGL que de désigner un président avant même que la commission ne soit créée.

Hugues: ici on fait d'une pierre deux coup, c'est quand même le conseil qui est souverain et qui peut décider comme il veut. Il y a eu des discussions en amont aussi.

Louis: on a surtout fixé les objectifs qu'on pourrait faire et on devra prioriser et planifier une fois que ça sera mis en place.

Tanguy : pour rassurer sur la masse de travail, il y a des gens qui ont fait finalité archivistique en histoire, dont les étudiants doivent faire des stages, on pourrait peut être y faire appel.

➔ Vote sur la création de la commission archive, avec les objectifs cités :

oui: 40 non:0 abstention: 0

➔ Vote sur l'équipe :

oui: 38 non:0 abstention:2

→ le projet est approuvé

12. Formation loi Peeters.

Olivier Malay nous fait sa présentation.

Tanguy et MH précisent que le but de la formation est de pouvoir réfléchir aux impacts, notamment au niveau de l'ucl.

13. Note inclusion:

Comptage des présences et procuration pour le quorum. On l'a tout juste (52).

Leila & Adèle présentent leur note et expliquent le contexte de sa rédaction et de son origine.

Application de la charte de l'UCL:

Féminisation des statuts

Questions :

François: On parle bien de communication officielle hein ?

Leila : convocation au conseil, c'est interne et officiel, mais pour le reste chacun reste évidemment libre d'adopter la réflexion de manière autonome.

Julien: Félicitations. Je voudrais rétablir certaines vérités, je ne suis pas contre le féminisme mais je voudrais encourager à aller concrètement. Comment ça se passe en facultés. Il y a des régionales et des cercles ou dans les statuts, c'est mis tel quel qu'une femme ne peut pas être présidente. Est-ce qu'on ne pourrait pas ajouter un élément là-dessus.

Thibault : félicitation pour la note documentée. Pourquoi pas aller plus loin et ne pas utiliser une langue qui est neutre comme l'anglais. On pourrait faire des statuts en anglais.

Romain : troisième point, est-ce que vous avez pensé au lien à l'oral et l'usage de pronoms neutres. Sinon je suis d'accord sur le problème dans les cercles et régionales et ça pourrait être bien de bosser là-dessus avec Thibault.

Leïla : Julien, pour les autres actions plus concrètes, c'est vrai, tout ceci n'est qu'un début. J'ai pas fait de recherche sur des quotas ou d'autres moyens d'actions. "Mener une réflexion" pour ce qui est du neutre, je pense que c'est dur de passer à l'anglais. Pour le neutre français, ça viendra peut-être plus tard. Ça peut s'ajouter dans un travail plus tard. Si on veut faire une note qui porte sur les différents genres, on risque de sortir du cadre d'égalité homme/femme qu'on voulait mettre en avant dans cette note.

Remarques :

Mathéo: remercie pour le travail effectué. Je lis beaucoup et je trouve que les points médians sont très dérangeants pour la lecture et écrire avec un point de manière neutre est beaucoup moins dérangeant.

Germain: idem, personnellement, c'est peut être un manque d'habitude, mais l'ordre proposé par le guide de l'UCL semble donc utile. le point médian ralentit. Sinon, à l'heure actuelle, et c'est le plus compliqué à changer, il n'y a plus de texte qui empêche de devenir présidente en cercle et régionales.

Hélène : merci pour la note, pour la fluidité de lecture, je suis plus pour privilégier l'inclusion à la beauté de la langue. C'est bien que votre note dépasse le cadre des textes avec la question des invités par exemple.

Christian: Germain, oui c'est vraiment une question d'habitude au niveau de la lecture. On peut aussi travailler sur les personnes racisées et donc élargir la question de l'inclusion.

Hugues : l'UCL est en avance sur nous avec ce guide, c'est maintenant à nous de les soutenir et d'appliquer cela.

Max de Bruxelles : sur l'écriture, mettre les points médians, ce n'est pas aussi renforcer la binarité ? je serais évidemment pour mettre en avant la méthode épécène. il existe tout une galaxie de pronom neutre sur le genre, on peut choisir si on veut. Au niveau de la lecture, il y a eu des études qui montrent que la lecture s'adapte en quelques semaines.

Germain: J'ai aucun soucis avec la féminisation et la langue française. Ça ne demande pas un effort et le jeu peut en valoir la chandelle mais par contre j'ai un soucis avec tout ce qui relève du quota ou de la représentation. On peut y réfléchir et y faire attention mais ma crainte c'est la question du dosage. Notamment pour inviter des intervenants ou utiliser des visuels. Si on doit prendre toutes les minorités exclues, l'homme blanc risque d'avoir moins de chance d'être invité à nos événements.

MH : je vais rebondir, l'importance c'est de se poser la question au moment où on doit faire le choix. On doit dénormaliser certaines choses. A l'AGL, quand je suis arrivée, je ne savais pas que je pourrais obtenir un poste plus élevé que responsable de GT, je ne pense pas que ce soit uniquement lié au fait qu'étais une bleue.

François: il faut faire attention à ne pas mettre en place des quotas, ne pas confondre le moyen et la fin (sur les quotas) ou on risque d'avoir une incohérence (dixit Descuter)

FX : avez-vous pensé au logo et au nom de l'AGL ?

Germain : Il faut éviter de tomber dans un travers où délimiterait combien il faut de Noirs, de Blancs ou ce qu'on veut.

Ibrahim : Germain, pour que l'homme blanc soit minoritaire, il reste un sacré pas.

Leila : sur la vitesse de lecture, le but c'est d'utiliser le guide de l'UCL (d'abord épïcène, puis après point médian.). Il ne faut pas que ce soit trop cadré, trop hiérarchisé, il faut faire ça au feeling. Pour les intervenants, on ne va pas prendre quelqu'un d'incompétent. On ne va pas se priver d'un homme compétent pour une femme nulle, juste par principe.

Adèle : il y a autant de femme compétente sur un sujet que d'hommes et si elle est moins bien c'est parce que son éducation fait qu'elle n'aura pas été éduquée à bien s'exprimer en public et qu'elle sera comparée à un homme donc il faut aller voir plus loin. On peut toujours avoir une intervenante femme équivalente à un homme.

Leila: se forcer à faire l'effort d'aller plus loin. Pour les minorités autres, oui c'est super important.

→ Vote pour appliquer le guide d'inclusion de l'UCL

contre 1 abstention: 1 pour: 48

→ Le mode de communication féminisé de l'UCL est approuvé comme référence à suivre pour l'AGL

→ Vote pour féminiser les statuts et donc le nom de l'AGL

→ *Choix du nom*

1. **AG des étudiant.e.s 38 → approuvé**
2. Assemblée générale étudiante 16
3. Assemblée générale de Louvain 14
4. AG des étudiants et étudiantes. 6
5. AG des étudiantes et étudiants de Louvain 9

➔ *Vote pour la féminisation des statuts*

42 pour 1 contre 9 abstentions

→ Les statuts seront féminisés et le nom modifié

14. **Note relative au système de points négatifs**

Présentation de la note

Questions :

Germain : je ne suis pas certain d'avoir compris.

Nicolas : je n'ai pas lu en détail l'article, mais l'idée est de remplacer l'idée subjective des prof par quelque chose qui est démontré scientifiquement, apparemment, et viser à être plus objectif. Le fait que UGand le fasse, c'est un bon argument.

Thibault : les points sur multipliés par un facteur à la fin alors ?

Introduction d'amendements :

Hugues : je suis pour la suppression des pénalités.

Mh : j'ai pas l'impression de maîtriser tout le débat, mais je ne vois pas en quoi c'est l'idéal de remplacer les points négatifs par des points négatifs.

Merlin : dernière phrase, supprimer le bout de phrase sur la sélection.

Réactions :

Nicolas : indépendamment de notre impression, de nos ressentis et expériences, quoi qu'on vote ici, les différentes instances dans lesquelles nous proposerons cela

n'auront pas que notre avis. Cela pousserait les professeurs à réfléchir. S'ils n'appliquent pas telle quelle notre note, au moins cela ouvrira le débat.

Leila : d'autres systèmes existent, il faut donc le montrer aux prof. La meilleure des options, il faut aller vers la demande initiale, cela peut encourager les profs à aller vers le standard setting, il faut nommer ce système alternatif.

Ilias : on peut reformuler, on peut la présenter comme alternative, cela est un bon compromis.

François: est-ce que l'étude de Gand parle des moyennes géométriques ? Est-ce que c'est forcément mal qu'un prof demande à ses élèves de connaître toutes les parties ?

Hugues : là au moins, si tu hésites, cela va inciter les gens à répondre. Cela va renforcer la confiance en soi. Le standard setting peut être une bonne solution.

Merlin recadre parce que on part en couille dans plein de sujets différents...

François dans cette histoire de standard settings, pour quelqu'un qui répondait bien en s'évaluait bien n'aura plus le même score alors ?

MH : je ne vois pas l'intérêt du standard setting, à la place de rien du tout ? je n'ai pas lu du toute l'étude

Ophélie: on remet alors la réussite sur la chance.

Germain : On remet un facteur chance, là ou on l'avait supprimé avant. On n'est pas convaincu non plus du caractère bénéfique du système.

Merlin : et d'ainsi .. Face à l'évaluation - remplacer sélection par la .. et l'équité des étudiants.

→ Vote pour cette suggestion. ***Le but n'est pas la sélection mais l'évaluation***

Majorité pour : accepté.

→ Vote pour un "un appel à la vigilance quant à l'utilisation et au calibrage des système des pénalités.

21 pour 0 contre 16 abstention

→ Demander aux enseignants qui recourent à un QCM dans leurs évaluations par un système de Standard setting, contre les points négatifs.

<p>Pour 17 Contre 16 Abstention 4</p>
--

→ *La note est approuvée de fait, car les positions sont approuvées.*

Note tutorat

La note COMENS n'a pas pris en compte la note AGL de 2013, c'est une erreur de notre part. Mais du coup on a modifié formellement la note. Les quelques légères modifications sont en grisé.

Pas d'amendement.

Hugues: points positifs et négatifs comme toujours mais je pense que dans certaines facts, ça sera difficile de faire bouger.

<p>pour: 27 contre: 0 abstention: 4</p>

→ La note est approuvée

15. Rapports de site

St-Gilles est parti

Woluwe, conseil électif.

16. Divers

Christian amène la question de la défense du Backstage, notamment avec l'inesu et le gcl. Ça touche l'animation.

Adèle : Quel timing ?

Christian : jusqu'au 30,